

# Assemblée Générale Ordinaire du 6 Juin 2001

Conseil d'Administration

Rapport du Conseil d'Administration

Rapports des Commissaires aux Comptes

Bilan

Comptes de résultat

Résolutions

## Conseil d'Administration

### Président

M. Georges N'Dia

### Vice-Président

M. Dominique Dupont

### Administrateur-Directeur Général

M. Geoffrey R. Watson (coopté le 29 Mai 2000)

### Administrateurs

M. René Amichia

M. Pierre Gavillet

M. Yves Marie Koissy

Mlle Virginie Médafé

Société Nestlé S.A.

### Commissaires aux Comptes

Ernst & Young - CCCA

SIGECO

### Commissaires aux Comptes Suppléants

M. Christian Marmignon

M. Bernard N'Dabian Kroa Bilé

### Audit

Ernst & Young - CCCA

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte des activités de votre société au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les états financiers de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2000.

## MARCHE DES AFFAIRES

### Commentaires généraux

Pour la deuxième année consécutive les activités de Nestlé Côte d'Ivoire se sont déroulées dans un environnement difficile : la situation socio-politique instable et la détérioration de la situation économique ont eu des répercussions négatives sur l'évolution des ventes aussi bien sur le marché local qu'au sein de l'UEMOA.



# ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

## Chiffre d'affaires

L'évolution des ventes au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

Ventes totales hors taxes (mio F.CFA)	1998	1999	2000
Produits laitiers	7 019	5 657	4 936
Produits infantiles	3 186	3 231	3 246
Café soluble	41 986	41 959	37 236
Boissons chocolatées	1 049	1 105	865
Bouillons déshydratés	23 003	21 438	21 761
Assaisonnement liquide	729	611	606
Masses bouillons	6 934	8 152	9 952
Confiserie	276	261	6
Divers	14	21	73
<b>Total</b>	<b>84.196</b>	<b>82 435</b>	<b>78 681</b>

En 2000 le chiffre d'affaires s'est élevé à 78,6 milliards de F.CFA en baisse de 4,6% par rapport à l'année précédente.

Les ventes locales ont enregistré un recul de 8,2 % ; toutes les catégories de produits ont été affectées à des degrés divers.

Les exportations au sein de l'UEMOA ont connu une diminution de 5,5% imputable à la forte réduction des ventes de café soluble.

Les exportations hors UEMOA sont restées quasiment stables grâce aux performances réalisées par les produits culinaires qui ont permis de compenser le recul des ventes de café soluble. Cette baisse découle de l'arrêt programmé de l'usine de café soluble pour le démarrage du procédé MUCH qui a temporairement limité la capacité de production disponible.

# DÉVELOPPEMENT PAR GROUPE DE PRODUITS

## Produits Laitiers

L'année a été marquée par la mise en place de la nouvelle campagne de communication sur NIDO qui a largement contribué au renforcement de notre image auprès des consommateurs. Cependant notre activité sur la gamme des produits laitiers a été fortement affectée par, d'une part les fréquentes ruptures sur le lait en poudre liées au changement de source d'approvisionnement et d'autre part l'arrêt de la commercialisation de l'aliment lacté concentré sucré GLORIA (mars 2000) désormais confiée à un partenaire tiers. Il faut noter par ailleurs la recrudescence sur le marché du lait en poudre de concurrents proposant des produits (sucre + lait) plus accessibles et qui ont trouvé auprès d'une cible au pouvoir d'achat effrité un potentiel de développement. Dans un tel contexte le tonnage réalisé sur la vente des produits laitiers a enregistré une baisse de 17,7%.



## Céréales Adultes

Lancée en décembre 99, la performance de CEREVITA est en deçà de nos attentes. Ce produit souffre de son identification à une bouillie infantile. Une réflexion a été engagée pour définir les différentes orientations possibles en vue d'atteindre notre objectif de croissance rentable.

## Nutrition Infantile

Le maintien des ventes au niveau atteint en 1999 peut être jugé satisfaisant au regard de l'environnement économique défavorable. Nous avons réussi à maintenir la demande malgré la forte concurrence des aliments locaux meilleur marché. Des efforts vont être consentis pour continuer à améliorer la distribution ainsi que pour introduire une céréale infantile compétitive qui nous permettra de recruter de nouveaux consommateurs.



## Café Soluble

Le volume global des ventes de café soluble a reculé en 2000. Cette diminution qui concerne l'ensemble des canaux de vente a été particulièrement forte sur l'UEMOA.



En Côte d'Ivoire, la baisse des volumes de ventes depuis 1998 est liée à la politique de distribution mise en place qui a contribué au ralentissement des ventes parallèles à l'exportation.

Au delà de cette tendance, le problème fondamental demeure le faible niveau de consommation du café. Une étude consommateurs approfondie sera initiée en 2001 afin de mieux cerner les consommateurs de café, leurs motivations ; les résultats de cette étude devraient nous permettre d'identifier les leviers susceptibles de favoriser le développement de la consommation de NESCAFÉ.

## Boissons Chocolatées

Considéré comme un produit de luxe, NESQUIK a subi le contrecoup du contexte socio-économique déprimé.

Les ventes locales qui connaissaient une forte croissance se sont considérablement dégradées et les exportations ont également régressé.

Des actions marketing intensives et ciblées en direction des consommateurs devraient permettre à NESQUIK de retrouver son élan.

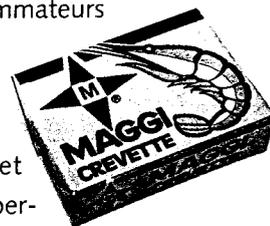


5

## Bouillons Déshydratés

Malgré un léger recul de nos ventes en Côte d'Ivoire dû à l'effet conjugué d'une situation économique difficile et aux nombreuses perturbations de la distribution, nous avons réussi à conserver nos parts de marchés grâce aux bonnes performances enregistrées sur certains de nos produits clés que sont les tablettes MAGGI Crevette et MAGGI Oignon.

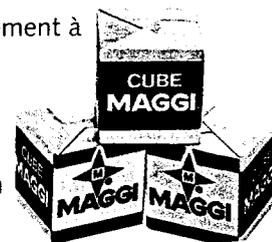
Les exportations de bouillons se sont bien comportées grâce essentiellement à la très forte progression de nos ventes au Ghana.



## Masses Bouillons

Les exportations de masses bouillons continuent de progresser à un rythme soutenu.

Le moteur de cette forte croissance demeure les ventes au Mali où nous enregistrons une forte amélioration de notre part de marché des bouillons.



## Sauces Déshydratées

Le lancement en octobre 2000 de MAGGI Bonne Sauce a marqué notre entrée dans une nouvelle catégorie de produits culinaires qui apporte du goût, de la consistance et de la couleur aux préparations de sauces.

Les actions d'échantillonnage et de dégustation initiées pour faire connaître MAGGI Bonne Sauce se poursuivront en 2001 afin de créer chez le consommateur le réflexe d'utilisation de sauces déshydratées.



## Assaisonnement Liquide

Le volume global des ventes s'est maintenu sensiblement au niveau atteint l'exercice précédent.

La bonne tenue des exportations a permis de compenser le recul des ventes en Côte d'Ivoire lié à la forte baisse de la fréquentation de lieux de consommation hors foyer où nous réalisons habituellement la plus grande partie de nos ventes.



# COMMUNICATION

Le nouveau secret

**Maggi**

**Bonne Sauce**  
base pour sauces

**Goût, couleur et consistance pour toutes vos sauces !**

**Maggi**  
Le secret de la bonne cuisine

## MAGGI Bonne Sauce

Ce nouveau concept, né de la volonté de Nestlé Côte d'Ivoire d'offrir aux consommateurs encore plus de commodité, a été lancé en Octobre 2000, avec un film TV de 45 secondes.

A travers le goût, la couleur et la consistance que MAGGI Bonne Sauce donne à toutes les sauces, la communication fait de cette innovation le «Nouveau secret de la bonne cuisine !».



NOUVEAU

**MAGGI**

**CUBE MAGGI**

C'est à table que l'on fait la différence !

**Maggi**  
Le secret de la bonne cuisine

## Cube MAGGI

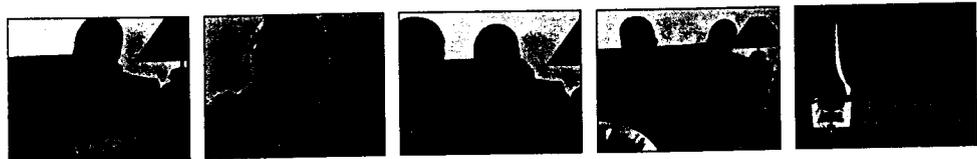
La nouvelle recette améliorée du Cube MAGGI, sert de prétexte à Nestlé Côte d'Ivoire pour redynamiser la campagne publicitaire.

La communication a été lancée en Octobre 2000, avec trois films de 20 secondes, mêlant le témoignage des consommateurs pour exprimer un nouveau concept : «Ne changez rien, ça change tout».



# Arôme MAGGI

Lancée en Décembre 2000, la nouvelle communication pour Arôme MAGGI s'appuie sur 2 films TV de 20 secondes destinés à réconcilier les femmes avec le produit. A travers un ton humoristique, des hommes parlent de leur attirance pour Arôme MAGGI comme s'il s'agissait de pensées coupables.



Ouvre tes yeux  
 Ouvre ton esprit  
 Va de l'avant libère toi  
 Ecce les barrières  
 Dans ta tête  
 Prends le temps  
 Ouvre ton esprit  
 Prends les devants

## NESCAFÉ Open Up

NESCAFÉ souhaite transmettre à la jeunesse des valeurs d'ouverture d'esprit, de partage, entre des gens de différentes origines, mais que la consommation d'un bon NESCAFÉ contribue à rapprocher. Ce concept est lancé en Côte d'Ivoire, en Avril 2000, avec comme base de communication un film TV en 45, 35 et 20 secondes, et une chanson Open Up traduite en plusieurs langues, et diffusée sous forme de CD et de cassette audio.





## NIDO

*Dans le but d'inciter les parents à donner le meilleur à leurs enfants, la communication a été axée sur la nouvelle recette enrichie en zinc et autres nutriments pour la bonne croissance physique et le meilleur développement intellectuel des enfants. «Ces enfants là, c'est NIDO qui les fait !»*



## Service Consommateurs :

- Réalise des tests contrôle qualité de nos produits et des concurrents.
- Apporte son expertise, collabore avec le CR&D et les Groupes de Produits, lors des différentes phases de développement.
- Gère les relations avec :
  - \* l'enseignement spécialisé
  - \* les leaders d'opinions
  - \* les autres catégories de consommateurs (associations de femmes, de jeunes, etc...)
- Anime le Club MAGGI Cuisine +, créé en 1998, un outil de marketing direct qui nous permet de mieux fidéliser.



# INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement en immobilisations se sont élevées à 2.443 millions contre 3.397 en 1999. Elles concernent en majeure partie l'outil industriel et visent à en assurer le maintien et à en améliorer les performances.



Les dépenses les plus importantes ont été effectuées dans l'unité de production de café soluble et ont porté sur :

1. L'achèvement de l'installation du procédé MUCH
2. Le remplacement de deux cellules de disjonction vétustes
3. L'installation d'un équipement de conditionnement du café soluble en vrac
4. Le remplacement des filtres supérieurs des cellules d'extraction en vue d'améliorer le rendement de la ligne d'extraction
5. Le début des travaux d'installation de la station de déchargement du café vert

A l'usine de Yopougon, l'extension de la capacité de conditionnement des bouillons démarrée en 1999 a été achevée.

# RÉSULTATS

En dépit de la baisse du chiffre d'affaires, le bénéfice net a connu une légère amélioration atteignant 6.407 millions contre 6.256 millions en 1999 grâce à l'amélioration des marges découlant des économies réalisées sur le coût café du vert.

# SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière reste saine. Malgré les investissements réalisés, les dettes financières (emprunt obligataire et crédits bancaires) nettes de disponibilités sont passées de 13,8 à 8 milliards.

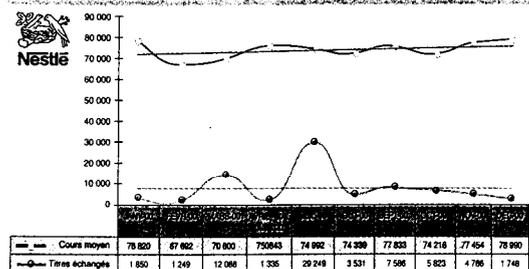
Cette évolution est le résultat des efforts continus entrepris dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui ont permis de réduire de manière notable le besoin de financement.

# ACTIONS BOURSE

Les transactions sur le titre Nestlé Côte d'Ivoire se sont effectuées dans un environnement boursier caractérisé par le recul d'environ 80% par rapport à 1999 du volume global des titres échangés et le repli de l'indice boursier BRVM de -18,10% du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2000.

Le volume des titres Nestlé Côte d'Ivoire échangés s'est élevé à 69.245 contre 75.150 en 1999 dénotant une activité soutenue sur le titre si l'on tient compte du fait que le volume de 99 incluait la vente de 62.999 actions détenues par l'Etat.

Evolution du cours de l'action Nestlé-CI et volume des transactions



## RESSOURCES HUMAINES

L'effectif du personnel a légèrement baissé passant de 830 employés au 31 Décembre 1999 à 814 au 31 Décembre 2000. Cette baisse découle essentiellement du processus de



rationalisation continu des postes de travail qui a permis d'éviter le remplacement systématique des travailleurs ayant atteint l'âge de départ à la retraite.

La politique salariale a été révisée en profondeur pour mieux refléter et renforcer la prise en compte des critères d'équité, de compétitivité et de cohérence.

L'effort de formation a été poursuivi pour accroître les aptitudes professionnelles de nos collaborateurs, tant en entreprise par nos propres compétences, dans des organismes de formation en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger en fonction des besoins.

Les dépenses de formation se sont élevées à 202 millions F.CFA soit 2,5% de la masse salariale.

L'expérience d'expatriation des cadres de haut niveau et à fort potentiel auprès de sociétés du groupe s'est poursuivie au cours de l'année 2000, 2 collaborateurs occupaient les fonctions de Country Manager au Gabon et en Guinée, 2 autres assumaient la responsabilité du Marketing et des Ventes au Sénégal, et le dernier collaborateur transféré au Nigéria exerce ses activités dans le domaine technique.

En contrepartie, Nestlé Côte d'Ivoire accueillait 7 collaborateurs venant des sociétés soeurs du Cameroun, du Maroc, du Nigéria et du Sénégal.

Pour terminer, il convient de signaler que notre compagnie enregistre la naissance de son premier syndicat, le SYNAPENCI.

## AFFECTATION DES RÉSULTATS

Après affectation à la provision pour pensions en faveur du personnel, et après constitution de la provision pour impôt, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 6.407.358.398 FCFA. Dans ces conditions, votre Conseil d'Administration estime possible de verser un dividende aux actionnaires et vous propose d'affecter comme suit les résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2000 :

<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>F.CFA</b>	<b>6.407.358.398</b>
<b>Auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent</b>	<b>F.CFA</b>	<b>15.519.292</b>
<b>Réserves libres</b>	<b>F.CFA</b>	<b>750.002.310</b>
<b>Total à la disposition des actionnaires</b>	<b>F.CFA</b>	<b>7.172.880.000</b>
<b>Dividendes aux actionnaires</b>	<b>F.CFA</b>	<b>7.172.880.000</b>

En conséquence, nous vous proposons qu'il soit versé un dividende brut de 6.500 F.CFA par action équivalent à un dividende net de 5.850 F.CFA par action après déduction de l'impôt actuellement en vigueur.

## PERSPECTIVES 2001

Nous abordons l'exercice en cours avec un optimisme prudent ;  
Le retour à un environnement socio-politique plus stable devrait permettre de renouer avec la croissance.

Les prévisions budgétaires 2001 sont basées sur une progression de 4,6% du volume global des ventes ; Le chiffre d'affaires devrait également progresser mais dans une moindre proportion en raison de l'incidence de la baisse du cours mondial du café.

Pour atteindre notre objectif de croissance rentable, une série d'actions seront engagées en vue d'améliorer la rentabilité des produits et activités qui n'ont pas encore atteint les niveaux appropriés.

Au plan financier nous n'envisageons pas de développement particulier.  
Les prévisions de dépenses d'investissement seront financées à hauteur de 80% par les amortissements ; L'action conjuguée de la réduction des besoins financiers liée à la baisse du coût d'achat du café et les efforts de réduction des actifs circulants devraient permettre de limiter l'impact de la distribution de dividende proposée et de maintenir l'endettement à un niveau raisonnable.

Au terme d'un exercice difficile qui a exigé beaucoup d'engagement et d'efforts de la part de l'ensemble de nos collaborateurs, nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur précieuse contribution.

Le Conseil d'Administration

# RAPPORT GÉNÉRAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2000, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Nestlé Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

## 1/ Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

## 2/ vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'DABIAN Kroah Bilé  
Associé

ERNST & YOUNG - CCCA

Christian Marmignon  
Associé

Le 2 Mai 2001

# RAPPORT SPÉCIAL



En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons affectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Co-Contractant : M. GEOFFREY WATSON.

Administrateur concerné : M. Geoffrey Watson.

Nature et objet : convention de rémunération de Monsieur Geoffrey Watson en qualité de directeur général de votre Société à compter de juillet 2000.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## 1/ Co-Contractant : NESTLÉ S.A.

Administrateur concerné : Nestlé S.A.

Nature et objet : garantie irrévocable et inconditionnelle de Nestlé S.A. en tant que caution solidaire à la couverture de l'emprunt obligataire émis pour ce montant par votre Société.

Modalités et rémunération : cette garantie est rémunérée par une commission de 1% calculée sur l'encours moyen de l'emprunt obligataire. La commission supportée à cet effet au cours de l'exercice 2000 s'élève à FCFA 40 millions.

## 2/ Co-Contractant : M. FRANÇOIS PRÉVOT

Administrateur concerné : Monsieur François Prévot.

Nature et objet : convention de rémunération de Monsieur François Prévot en qualité de directeur général de votre Société jusqu'à juin 2000.

## 3/ Co-Contractant : M<sup>LLE</sup>. VIRGINIE MÉDAFÉ

Administrateur concerné : Mademoiselle Virginie Médafé.

Nature et objet : convention de rémunération de Mademoiselle Virginie Médafé en qualité de directeur finances-contrôle de votre Société.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Bernard N'DABIAN Kroah Bilé  
Associé

ERNST & YOUNG - CCCA

Christian Marmignon  
Associé

Le 2 Mai 2001

**Actif****31 / 12 / 2000****31 / 12 / 1999**

Immobilisations incorporelles	58.696.096	57.595.575
Immobilisations corporelles	14.889.298.166	15.154.341.335
Immobilisations financières	2.550.805.437	2.575.349.394
Stocks	9.167.726.138	13.430.220.140
Créances et emplois assimilés	18.126.992.073	20.683.623.597
Trésorerie Actif	3.395.980.398	4.229.637.035
Ecart de conversion Actif	1.965.378	43.760.492

**48.191.463.686****56.174.527.568****Passif****31 / 12 / 2000****31 / 12 / 1999**

Capital	5.517.600.000	5.517.600.000
Prime de fusion	1.043.156.491	1.043.156.491
Ecart de réévaluation	3.434.584.742	3.434.584.742
Réserves indisponibles	1.105.520.000	551.760.000
Réserves libres	3.219.760.000	3.219.760.000
Report à nouveau	15.519.292	1.097.391.799
Résultat net de l'exercice	6.407.358.398	6.256.535.493
Emprunt	4.000.000.000	5.000.000.000
Autres dettes financières	4.885.566.048	5.206.361.555
Passif circulant	11.183.646.936	11.817.759.705
Trésorerie Passif	7.379.531.017	13.029.598.573
Ecart de conversion Passif	1.220.762	19.210

**48.191.463.686****56.174.527.568**

	Exercice 2000	Exercice 1999
Ventes de marchandises	4.735.239.935	5.534.139.713
Ventes de produits fabriqués	73.945.694.162	76.925.881.771
Travaux, Services rendus	253.613.470	284.976.575
Production stockée	67.353.799	(3.489.189.523)
Produits accessoires	773.894.960	1.133.872.700
Autres produits	330.370.659	447.357.588
<b>Total</b>	<b>80.106.166.985</b>	<b>80.837.038.824</b>
Achats de marchandises et variation de stock	3.448.607.447	4.497.826.948
Achats de matières premières et variation de stock	23.701.626.840	26.685.351.495
Autres achats et variation de stocks	16.325.949.946	13.391.897.657
Transports	1.905.026.579	1.857.331.232
Services extérieurs	9.664.989.539	9.409.200.463
Impôts et taxes	1.466.243.195	1.249.492.885
Autres charges	1.280.854.915	1.456.259.825
	<b>57.793.298.461</b>	<b>58.547.360.505</b>
Value ajoutée	22.312.868.524	22.239.678.319
Charges de Personnel	10.171.297.545	8.665.871.904
Excédent Brut d'Exploitation	12.141.570.979	13.623.806.415
Reprises de provisions	692.796.507	427.507.410
Transferts de charges	1.017.870.038	531.201.219
Dotations aux Amortissements et provisions	2.947.849.882	3.244.795.147
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10.904.386.642</b>	<b>11.367.719.897</b>
Revenus financiers	60.397.500	60.397.500
Gains de change	40.910.309	27.981.449
Frais financiers	1.047.397.679	1.434.127.390
Pertes de change	307.794.218	101.975.698
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>9.650.502.554</b>	<b>9.919.995.758</b>
Plus-values de cession	19.645.844	43.037.735
Impôts sur le résultat	3.262.790.000	3.706.498.000
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>6.407.358.398</b>	<b>6.256.535.493</b>

α

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes et les explications complémentaires fournies par le Conseil d'Administration,

- approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2000 tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice net de 6 407 358 398 F.CFA.

- approuve en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits états financiers de synthèse ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

- donne acte au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes de l'exécution des prescriptions des articles 438 et 440 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, accepte, ratifie et prend en charge les opérations effectuées.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2000 :

<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>F.CFA</b>	<b>6.407.358.398</b>
Amortissements (le report à nouveau de l'exercice précédent)	F.CFA	(6.619.292)
Reserves libres	F.CFA	750.002.310
<b>Total à la disposition des actionnaires</b>	<b>F.CFA</b>	<b>7.172.880.000</b>
<b>Dividendes aux actionnaires</b>	<b>F.CFA</b>	<b>7.172.880.000</b>

En conséquence, il sera versé aux actionnaires un dividende brut de 6 500 F.CFA par action équivalent à un dividende net de 5 850 F.CFA par action après déduction de l'impôt actuellement en vigueur.

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Geoffrey WATSON en qualité de nouvel Administrateur, décidée lors de la séance du Conseil d'Administration du 29 Mai 2000, pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

## QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats de Messieurs Georges N'DIA, René AMICHIA et de la société NESTLE S.A., Administrateurs sortants, viennent à expiration ce jour, renouvelle leur mandat pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur TIEMELE YAO DJUE en remplacement de Monsieur Bernard N'DABIAN KROAH BILE, Commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2001, 2002, 2003, 2004, 2005.

## SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 28 129 000 F.CFA par an le montant des indemnités de fonction du Conseil d'Administration à compter du premier jour de l'exercice en cours.

## SEPTIÈME RÉOLUTION

Pour accomplir toutes formalités, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire.